

Recommandation de placement de l'enfant dans le contexte de la protection de la jeunesse : facteurs associés

Recommendation of placement into foster care: Associated factors

Marc Tourigny, Marie-Andrée Poirier, Jacinthe Dion et Isabelle Boisvert

Volume 39, numéro 2, 2010

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1096529ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1096529ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue de Psychoéducation

ISSN

1713-1782 (imprimé)

2371-6053 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Tourigny, M., Poirier, M.-A., Dion, J. & Boisvert, I. (2010). Recommandation de placement de l'enfant dans le contexte de la protection de la jeunesse : facteurs associés. *Revue de psychoéducation*, 39(2), 165–187.
<https://doi.org/10.7202/1096529ar>

Résumé de l'article

La décision de retirer un enfant de son milieu familial représente l'une des décisions les plus difficiles pour les intervenants sociaux. Cette étude vise à explorer les caractéristiques des enfants, des parents, des familles et des problématiques du signalement qui sont associées à la recommandation du placement de l'enfant lors de la prise en charge de ce dernier par la protection de la jeunesse. L'étude a été réalisée à partir d'un échantillon représentatif de 2230 enfants pris en charge par les services de protection de la jeunesse au Québec, tiré de l'Étude d'Incidence Québécoise (ÉIQ). Les analyses de régression logistique montrent que treize caractéristiques sont associées à la recommandation du placement de l'enfant. Ces variables associées sont liées : 1) aux caractéristiques des figures parentales (une coopération parentale inadéquate, un nombre de problèmes connus du parent plus élevé et la présence d'un adulte significatif dans la vie de l'enfant autre que les figures parentales), 2) aux caractéristiques des familles (une structure familiale non traditionnelle : recomposée ou monoparentale, un seul enfant de la famille a été signalé et un logement jugé non sécuritaire), 3) aux caractéristiques des enfants (enfant de moins de 2 ans ou de plus de 14 ans et un nombre élevé de besoins pour l'enfant), et 4) aux caractéristiques des problématiques (plus d'une problématique signalée, un signalement pour abandon, un signalement qui ne concerne pas une situation « autre » de mauvais traitements, un nombre élevé d'atteintes à la santé mentale et un signalement provenant d'un membre de la famille). La discussion porte sur la pertinence de ces caractéristiques dans les discussions cliniques impliquant une décision de placer un enfant.

Recommandation de placement de l'enfant dans le contexte de la protection de la jeunesse : Facteurs associés

Recommendation of placement into foster care: Associated factors

M. Tourigny^{1,4,5}
M.-A. Poirier^{2,6}
J. Dion^{3,4}
I. Boisvert^{1,5}

1. Département de psychoéducation, Université de Sherbrooke
2. École de service social, Université de Montréal
3. Département des sciences de l'éducation et de psychologie, Université du Québec à Chicoutimi
4. Membres du Centre de recherches interdisciplinaires sur les problèmes conjugaux et les agressions sexuelles (CRIPCAS).
5. Membre du Groupe de recherche sur les inadaptations sociales de l'enfance (GRISE).
6. Co-directrice du Groupe de recherche et d'action sur la victimisation des enfants (GRAVE)

Les auteurs souhaitent remercier les intervenants de la Direction de la Protection de la Jeunesse pour leur précieuse participation à ce projet.

Correspondance :

Marc Tourigny
Université de Sherbrooke,
Département de psychoéducation
Chaire interuniversitaire Fondation
Marie-Vincent sur les agressions
sexuelles envers les enfants
150, Place Charles-Le Moyne,
Bureau 200
Longueuil (Québec), J4K 0A8
Tél. :450-463-1835, poste 61722
Télécopieur : 450-463-1839
Courriel : marc.tourigny@
usherbrooke.ca

Résumé

La décision de retirer un enfant de son milieu familial représente l'une des décisions les plus difficiles pour les intervenants sociaux. Cette étude vise à explorer les caractéristiques des enfants, des parents, des familles et des problématiques du signalement qui sont associées à la recommandation du placement de l'enfant lors de la prise en charge de ce dernier par la protection de la jeunesse. L'étude a été réalisée à partir d'un échantillon représentatif de 2230 enfants pris en charge par les services de protection de la jeunesse au Québec, tiré de l'Étude d'Incidence Québécoise (ÉIQ). Les analyses de régression logistique montrent que treize caractéristiques sont associées à la recommandation du placement de l'enfant. Ces variables associées sont liées : 1) aux caractéristiques des figures parentales (une coopération parentale inadéquate, un nombre de problèmes connus du parent plus élevé et la présence d'un adulte significatif dans la vie de l'enfant autre que les figures parentales), 2) aux caractéristiques des familles (une structure familiale non traditionnelle : recomposée ou monoparentale, un seul enfant de la famille a été signalé et un logement jugé non sécuritaire), 3) aux caractéristiques des enfants (enfant de moins de 2 ans ou de plus de 14 ans et un nombre élevé de besoins pour l'enfant), et 4) aux caractéristiques des problématiques (plus d'une problématique signalée, un signalement pour abandon, un signalement qui ne concerne pas une situation « autre » de mauvais traitements, un nombre élevé d'atteintes à la santé mentale et un signalement provenant d'un membre de la famille). La discussion porte sur la pertinence de ces caractéristiques dans les discussions cliniques impliquant une décision de placer un enfant.

Mots-clés : Placement, protection de la jeunesse, prise de décision, mauvais traitements envers les enfants

Abstract

Recommending placement into foster care is one of the most difficult decisions for a child welfare worker to make. The aim of this study is to explore child, parent, family and maltreatment characteristics associated with placement recommendation in the representative sample of the Quebec youth protection agency clientele (N = 2230 children) from the Quebec Incidence Study (QIS). Logistic regression reveals 13 characteristics associated with recommending placement: three parent characteristics (inadequate parental cooperation, higher number of parental problems, presence of significant adult in child's life other than parental figures); three family characteristics (reconstituted/single-parent family, only one child in family reported to youth protection agency and non-secure home); two child characteristics (under 2 or over 14 years of age and high number of child needs); and five maltreatment characteristics (more than one problem reported to youth protection agency, child reported abandoned, report does not involve "other" maltreatment type, high number of mental health sequelae and report by family member). The discussion focuses on the pertinence of these characteristics in clinical discussions involving the decision to place a child.

Key words: placement, youth protection, decision-making, maltreated children

Dans le contexte de la protection de l'enfance, la décision de retirer un enfant de son milieu familial représente probablement la décision la plus difficile pour les intervenants sociaux (Lindsey, 1992). Selon Rossi, Schuerman et Budde (1999), l'intervenant doit prendre sa décision en fonction de ce qui portera le moins préjudice à l'enfant : soit laisser l'enfant à la maison au risque que les mauvais traitements persistent ou le placer au risque de le bouleverser. De plus, selon l'article 4 de la Loi de la protection de la jeunesse, « Toute décision prise en vertu de la présente loi doit tendre à maintenir l'enfant dans son milieu familial. » (Gouvernement du Québec, 2008).

Quelles sont les conditions dans lesquelles l'enfant ne peut être maintenu dans son milieu familial? Depuis de nombreuses années, ce questionnement constitue un enjeu majeur dans le domaine de la protection de la jeunesse. Certains travaux théoriques permettent d'identifier des critères cliniques pouvant guider les décisions de retirer l'enfant de son milieu familial (*American Psychological Association*, 1998; David, 1989; Harvey, 1991). Selon le rapport Harvey (1991), ces critères sont la présence d'un danger actuel ou imminent pour la vie, la santé ou l'intégrité physique de l'enfant et la présence de préjudices graves à son intégrité physique ou psychologique ou à son développement. Pour évaluer le danger ou les préjudices graves, il faut tenir compte du manque de capacité ou de volonté des parents d'exercer leur rôle et de mettre fin à la situation de compromission, de l'âge, de la vulnérabilité et du degré d'autonomie de l'enfant, de l'absence d'un réseau de soutien social pour protéger l'enfant, du risque de récurrence de la situation de compromission et de l'absence de mesures assurant la protection de l'enfant (Harvey, 1991).

Pour David (1989), la souffrance de l'enfant et de ses parents constitue un des critères déterminants du placement. Parmi les indicateurs de souffrance de l'enfant, elle identifie l'arrêt du développement, les infections et les troubles psychosomatiques à répétition, les signes de négligence physique et de malnutrition,

les traces de coups, les blessures et les fractures multiples ou répétées, les fréquentes hospitalisations et les multiples placements. Pour les parents, les critères sont le fait d'être absorbé par sa propre souffrance au point de ne pas voir l'enfant ainsi que l'intolérance agie sous forme d'éloignement, d'abandon ou de mouvement de violence (David, 1989). En 2004, l'Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ) a publié un avis fournissant un cadre de référence très détaillé afin d'encadrer le placement d'un enfant. Ce cadre de référence fournit un ensemble de critères pouvant aider à la prise de décision.

L'examen des caractéristiques des enfants qui sont retirés de leur milieu familial à la suite d'un signalement à la Protection de la jeunesse peut s'avérer utile afin d'aider à l'amélioration de la prise de décision. Nous croyons qu'une meilleure connaissance des caractéristiques des enfants placés permettra une utilisation plus adéquate du placement. En effet, selon Pausé, Toupin et Déry (2000), ceci permettra de mieux cibler les programmes de prévention de placement ainsi que d'identifier plus adéquatement les groupes qui peuvent bénéficier d'autres mesures et ceux pour lesquels la mesure de placement est appropriée.

Facteurs associés au placement

L'examen des études ayant comparé des enfants placés à des enfants non placés, dont une seule est québécoise (Pausé, Toupin, Déry, Mercier, Cyr, Cyr, & Frappier, 2000), permet de repérer les facteurs associés à la décision de placer un enfant. Ces facteurs peuvent être regroupés selon des caractéristiques liées : 1) aux motifs du signalement; 2) à la source du signalement; 3) à l'enfant signalé; et 4) aux parents et au milieu de vie de l'enfant.

Motifs du signalement

Les résultats des études évaluant les motifs de signalement les plus susceptibles de conduire au placement des enfants sont peu concluantes. Dans l'étude de Lindsey (1991, 1992), les enfants âgés de 15 ans et moins les plus à risque de placement sont ceux signalés pour négligence. On constate également que pour les enfants de 6 à 18 ans, la présence de problèmes chez les parents est associée à la décision de placement. Dans aucun des groupes d'âge, la présence d'abus ou de troubles de comportement n'est associée à la décision de placement (Lindsey, 1991; 1992). Segal et Schwartz (1985) rapportent également que la présence d'abus physique ou sexuel n'est pas associée à la décision de placer l'enfant. Finalement, on peut ajouter que dans une étude américaine, les signalements pour abus sexuels sont les moins susceptibles d'impliquer le retrait de l'enfant (*U.S. Department of Health and Human Services*, 2003).

La présence de plus d'une forme de mauvais traitements est également un facteur sur lequel nous ne pouvons nous prononcer. Zuravin et DePanfilis (1999) constatent que les familles qui pratiquent plus d'une forme de mauvais traitement sont davantage à risque de voir leur enfant placé que celles qui sont uniquement abusives ou négligentes. Toutefois, dans l'étude de McDanal (1994), la présence de plusieurs formes de mauvais traitements n'est pas associée à la recommandation de placement.

L'impact de la sévérité et de la fréquence des mauvais traitements sur la décision de placement n'est pas clair. Selon certaines études, la sévérité et la fréquence des mauvais traitements seraient davantage associées à la décision de retirer l'enfant plutôt que la nature de l'abus (Arad, 2001; Dalgleish & Drew, 1989; Tjaden & Thoennes, 1992). Par exemple, selon Runyan, Gould, Trost et Loda (1981), la présence de blessures mineures diminue la probabilité de placement alors que la présence de blessures plus importantes telles que des brûlures, une fracture du crâne ou d'un os augmentent la probabilité que l'enfant soit placé. Dans d'autres études, on n'observe aucune association entre la sévérité de l'abus et la décision de placement (Katz, Hampton, Newberger, Bowles, & Snyder, 1986; Lindsey, 1991, 1992; McDanal, 1994; Miller, Shireman, Burke, & Brown, 1982).

La notion de récurrence, c'est-à-dire le fait que l'enfant ou la famille aient déjà fait l'objet d'un signalement, apparaît importante dans de nombreuses études. En effet, on observe une probabilité plus grande de placement chez les familles dans lesquelles on rapporte la récurrence de l'abus (Katz *et al.*, 1986; McDanal, 1994; Tjaden & Thoennes, 1992, *U.S. Department of Health and Human Services*, 2003; Zuravin & DePanfilis, 1997, 1999).

Caractéristiques liées à la source du signalement

La source du signalement est également un facteur associé à la décision de placer un enfant. Une étude américaine rapporte que les signalements faits par le personnel du milieu scolaire sont les moins susceptibles d'entraîner le placement de l'enfant (*U.S. Department of Health and Human Services*, 2003). D'autres études montrent que la probabilité de placement est plus grande lorsque les signalements sont reçus par la police (Miller *et al.*, 1982) ou de façon globale, par une source légale (police, agent de probation, Cour) (Lindsey, 1992; Runyan *et al.*, 1981). Par exemple, dans l'étude de Runyan *et al.* (1981), les enfants référés par la Cour et la police sont deux à quatre fois plus à risque d'être retirés et ce, même en tenant compte de la sévérité des abus et du type d'abus.

Caractéristiques de l'enfant

Dans la majorité des études identifiées (Lindsey, 1992; McDanal, 1994; Pauzé *et al.*, 2000; Runyan *et al.*, 1981; Tjaden & Thoennes, 1992), l'âge des enfants n'est pas associé au retrait de l'enfant de son milieu familial. Toutefois, dans les études de Katz *et al.* (1986) et du *U.S. Department of Health and Human Services* (2003), les enfants plus jeunes (respectivement les enfants de moins de 6 ans ou de 4 ans et moins) sont plus susceptibles d'être retirés de leur milieu familial. À l'inverse, dans leur étude auprès d'un groupe d'enfants abusés ou négligés admis dans un service d'urgence, Segal et Schwartz (1985) observent que les enfants plus vieux (12 ans et plus) sont plus susceptibles d'être placés.

De façon générale, le sexe et l'origine ethnique des enfants ne sont pas associés au placement (Katz *et al.*, 1986; Lindsey, 1992; McDanal, 1994; Pauzé, Toupin, & Déry, 2000; Pauzé *et al.*, 2000; Runyan *et al.*, 1981; Tjaden & Thoennes, 1992; Zuravin & DePanfilis, 1999). Segal et Schwartz (1985) observent toutefois une probabilité plus grande de placement chez les enfants d'origine caucasienne que

chez les enfants d'origine afro-américaine alors que selon le *U.S. Department of Health and Human Services* (2003), les enfants autochtones et les enfants afro-américains sont près de deux fois plus à risque d'être retirés de leur milieu familial à la suite d'un signalement pour abus et négligence que les enfants caucasiens.

Certains travaux ont tenté de vérifier l'influence des problèmes personnels des enfants sur la décision de les retirer de leur milieu familial. Dans l'étude de Pausé, Toupin et Déry (2000), les variables qui permettent le mieux de prédire le placement des enfants âgés de 6-11 ans en centre de réadaptation sont le fait de présenter des lacunes sur le plan des compétences sociales et un diagnostic de troubles des conduites et de troubles oppositionnels. Dans l'étude de Dalgleish et Drew (1989), l'évaluation que fait l'intervenant du niveau de risque de l'enfant, en tenant compte de ses comportements, des caractéristiques inhabituelles ou des retards de développement, n'est pas associée à la décision de placement. Dans une seconde étude de Pausé *et al.* (2000) portant sur les enfants pris en charge pour la première fois par un centre jeunesse (CJ), on observe qu'aucune des caractéristiques personnelles des enfants n'est associée à la décision de retirer l'enfant de son milieu familial.

Caractéristiques des parents et du milieu de vie de l'enfant

Dans les études recensées, l'impact possible de différentes caractéristiques familiales et personnelles des parents a été exploré. Arad (2001) constate que la seule caractéristique familiale associée au placement des enfants est le statut matrimonial des parents. On retrouve une plus grande proportion de parents seuls (divorcés, veufs, jamais mariés) dans le groupe des enfants placés que dans le groupe des enfants maintenus à la maison. Dans l'étude de Pausé *et al.* (2000), on identifie que pour les enfants âgés entre 0 et 5 ans, la seule caractéristique qui permet de distinguer les enfants placés de ceux maintenus à la maison est l'instabilité familiale. Cette variable renvoie aux nombreux changements de configuration familiale survenus au cours des dernières années. Selon Katz *et al.* (1986), le nombre d'enfants dans la fratrie ainsi que la présence dans la maison d'autres adultes ne sont pas associés à la décision de placement.

La majorité des familles qui reçoivent des services des CJ sont très pauvres, une partie importante de ces familles bénéficie de l'assistance sociale depuis plusieurs années et vit avec un revenu annuel inférieur à 20 000\$ (Pausé *et al.*, 2000). Certains travaux menés aux États-Unis identifient clairement que le manque de ressources financières est le meilleur prédicateur du retrait de l'enfant de son milieu familial (Katz *et al.*, 1986; Lindsey, 1991, 1992). Toutefois, dans d'autres travaux, aucune différence significative n'est observée quant aux conditions économiques entre les familles signalées dont l'enfant est placé et celles dont l'enfant est maintenu dans le milieu naturel (Arad, 2001; Pausé, Toupin, & Déry, 2000; Pausé *et al.*, 2000; Runyan *et al.*, 1981; Zuravin & DePanfilis, 1997, 1999).

Dans l'ensemble des études qui ont évalué l'âge des parents, on constate que cette variable n'est pas associée à la décision de retirer l'enfant de son milieu familial (Arad, 2001; Katz *et al.*, 1986; McDanal, 1994; Runyan *et al.*, 1981; Zuravin & DePanfilis, 1999). Dans certains travaux recensés, la présence de problèmes

de santé physique ou mentale chez les parents est associée de façon significative à la décision de placer l'enfant (Runyan *et al.*, 1981; Zuravin & DePanfilis, 1999). Zuravin et DePanfilis (1999) constatent que les mères présentant des problèmes de santé mentale ont 66% plus de risque de vivre le placement de leurs enfants que les mères qui ne vivent pas ce genre de problèmes. Le fait que le parent présente un problème de consommation d'alcool ou de drogue est également associé au retrait de l'enfant de son milieu familial (Arad, 2001; Runyan *et al.*, 1981; Zuravin & DePanfilis, 1997, 1999). Zuravin et DePanfilis (1997, 1999) rapportent que les mères qui consomment des drogues ou de l'alcool ont plus de risque que leur enfant soit placé que les mères qui ne présentent pas ces problèmes.

Est-ce que le fait que l'enfant soit témoin de violence conjugale a un impact sur la décision de le retirer de son milieu familial? Les résultats des études ne sont pas uniformes. Dans l'étude de Runyan *et al.* (1981), on rapporte une proportion plus grande de familles vivant un problème de violence conjugale chez le groupe d'enfants placés comparativement au groupe d'enfants suivis à la maison. Toutefois, certains travaux n'identifient aucun lien entre la présence de violence conjugale et le retrait de l'enfant (McDanal, 1994; Zuravin & DePanfilis, 1997, 1999).

Plusieurs études mentionnent un risque de placement plus élevé lorsque les parents présentent des capacités parentales limitées ou une moins bonne qualité de relation avec l'enfant (Arad, 2001; Dalgleish & Drew, 1989; Katz *et al.*, 1986; McDanal, 1994; Pauzé, Toupin, & Déry, 2000). Par exemple, dans l'étude de Dalgleish et Drew (1989), les parents qui présentent un risque élevé (incapacité à répondre aux besoins de l'enfant, à fournir un environnement stable et à comprendre le développement de l'enfant) ont une probabilité plus grande que l'enfant soit placé. Dans l'étude réalisée par McDanal (1994), l'évaluation par les juges et les intervenants d'un faible degré de chaleur parentale et de soutien de l'enfant est associée de façon significative à la décision de retirer l'enfant de son milieu familial.

Finalement, trois études se penchent sur l'impact du degré de collaboration des parents sur la décision de retirer l'enfant de son milieu familial. Deux de ces études associent un faible degré de coopération des parents à une probabilité plus grande de placement (Arad, 2001; Dalgleish & Drew, 1989). Dans ces études, le concept de coopération renvoie à une non reconnaissance de l'existence du risque pour l'enfant, à la non volonté de travailler à la protection de l'enfant et au manque de potentiel ou de motivation à changer. Toutefois, McDanal (1994) rapporte que le degré de coopération du parent dans l'évaluation n'est pas associé à la décision de placement.

Les études de Pauzé, Toupin et Déry (2000) et de Dalgleish et Drew (1989) ont observé l'impact de la composition du réseau social des parents sur la décision de placement. Dans ces deux études, la densité et la diversité du réseau de soutien social des parents ne sont pas associées à la décision de placement. Toutefois, dans l'étude de Pauzé, Toupin et Déry (2000), les parents du groupe d'enfants placés disent, dans une proportion significativement plus élevée, vivre dans des quartiers à forte mobilité dans lesquels la cohésion du voisinage est faible.

Notre recension des écrits a permis de montrer qu'un grand nombre de facteurs peuvent être associés aux risques de placement. L'objectif de la présente étude est donc de mieux comprendre les facteurs associés à la recommandation de retirer un enfant de son milieu familial (ou de placer un enfant) à la suite d'orientation des mesures de protection, et ce, à partir d'un échantillon représentatif des signalements retenus faits à la protection de la jeunesse au Québec.

Méthodologie

Procédure et brève description du traitement des signalements

La présente étude porte sur des analyses secondaires réalisées à partir d'une banque de données provenant d'une vaste enquête (Étude d'Incidence Québécoise - ÉIQ¹) qui visait à documenter tous les signalements reçus et retenus entre le 1er octobre et le 31 décembre 1998. Les signalements proviennent de 16 des 18 régions administratives du Québec, chacune desservie par une Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)². Le taux de signalements retenus et documentés (taux de réponse) au cours de l'étude a été calculé en divisant le nombre de signalements documentés par le nombre de signalements enregistrés par les DPJ au cours de la même période (Tourigny *et al.*, 2002). Pour l'ensemble des signalements retenus, le taux de complétion moyen est de 86% (variant de 64 à 99% selon le centre jeunesse).

Recommandation de placement

Lorsqu'un signalement est retenu pour une évaluation, l'intervenant vérifie les faits signalés, analyse la situation en fonction des conséquences pour l'enfant, des capacités des parents, des conditions de vie, et prend une décision concernant la compromission de la sécurité ou du développement de l'enfant (Comité d'experts sur la révision de la Loi sur la protection de la jeunesse, 2004). Si, à la suite de l'évaluation, l'intervenant considère que les faits sont fondés sans que la situation ne compromette la sécurité ou le développement de l'enfant, le dossier est fermé. Par ailleurs, si l'on considère que les faits sont fondés et qu'un jugement de compromission est posé, l'intervenant peut orienter la prise en charge vers des mesures volontaires visant à faire cesser la situation de compromission ou saisir le Tribunal de la jeunesse de la situation (c'est-à-dire recourir à la judiciarisation de la situation) lorsque les parents ou l'enfant n'acceptent pas les mesures volontaires. Il peut également recommander ou non le placement de l'enfant. Cette dernière décision constitue la variable dépendante de l'étude.

L'échantillon utilisé pour les analyses comprend 2230 enfants pour lesquels la situation signalée a été jugée fondée et la sécurité ou le développement est compromis : 88,2% ont fait l'objet d'une recommandation de prise en charge; 8,9%

¹ Pour de plus amples information sur la méthodologie de l'étude, le lecteur peut consulter Tourigny *et al.* (2002).

² Deux régions ont été exclues de l'enquête en raison de leur faible population et des difficultés d'accessibilité résultant de leur éloignement : le Nunavik, dont la population est de 8 000 habitants et les Terres Cries de la Baie James, dont la population est de 9 000 habitants.

ont été suivis d'une intervention terminale et 2,9% ont fait l'objet d'une fermeture ou d'un autre type d'orientation. Des 2 230 enfants, 996 enfants (44,7%) ont fait l'objet d'une recommandation de placement lors de l'orientation.

Facteurs associés

Le formulaire d'enquête utilisé pour recueillir l'ensemble des informations a été élaboré pour les fins de l'ÉIQ en tenant compte : 1) du processus de traitement des signalements propre au système de protection de la jeunesse du Québec; 2) des attentes exprimées par les intervenants des Centres jeunesse et les chercheurs impliqués dans l'étude; 3) d'instruments de mesure provenant d'enquêtes similaires telles l'*Ontario Incidence Study* (OIS - Trocmé, McPhee, Kwok, & Hay, 1994) et l'étude américaine *National Incidence Study* (NIS - Sedlak, 1991); 4) de la nécessité de recueillir les mêmes informations que dans l'Étude canadienne d'incidence (ÉCI - Trocmé *et al.*, 2001); et 5) de l'Inventaire concernant le bien-être de l'enfant en relation avec l'exercice des responsabilités parentales (ICBE – Vézina & Bradet, 1990).

Le formulaire d'enquête permet de recueillir de l'information sur les caractéristiques de l'enfant signalé, des adultes jouant le rôle de parents auprès de l'enfant, du milieu de vie de l'enfant signalé, de la problématique signalée, des facteurs de protection et des services rendus. Le formulaire a été complété par l'intervenant responsable de l'évaluation/orientation du signalement, et ce, à la fin de l'orientation.

Figures parentales de l'enfant signalé

Dix problèmes, connus ou soupçonnés (violence conjugale, alcool ou drogue, criminalité, santé mentale, santé physique, manque de soutien social, retard mental, difficulté économique, séparation ou divorce, autre) permettent de décrire les problèmes vécus par les figures parentales. Pour la présente étude, nous avons utilisé le nombre total de problèmes vécus par une figure parentale. Le même calcul est fait concernant le nombre de besoins de service pour les parents tel que jugé par l'intervenant (jusqu'à 14 besoins pouvaient être identifiés, comme un besoin de service psychiatrique, de traitement pour l'abus de substance, etc.). Le niveau de coopération du parent a été évalué à partir de l'échelle de l'ICBE, une échelle en quatre points allant de « adéquat » à « sérieusement inadéquat » (Vézina & Bradet, 1990). Enfin, la présence d'un autre adulte que les parents ayant un lien significatif avec l'enfant et ne vivant pas avec ce dernier a également été documentée.

Milieu de vie de l'enfant signalé

Le milieu de vie est d'abord décrit en fonction du lien entre l'enfant signalé et ses figures parentales. Il peut s'agir d'une famille composée des deux parents biologiques/adoptifs, d'une famille recomposée (un parent biologique/adoptif et son conjoint), d'une famille monoparentale (un seul parent biologique), d'un autre type de famille et d'une famille dont la composition est inconnue. Les autres variables familiales sont la sécurité ou non du logement, le nombre d'enfants signalés dans la famille et le nombre de déménagements dans les 12 derniers mois.

Enfant signalé

Le formulaire d'enquête permet d'obtenir de l'information sur les caractéristiques démographiques de l'enfant (âge et sexe), sur l'existence de huit problèmes potentiels (problèmes à la naissance, retard du développement, handicap de l'ouïe, de la vue ou de la parole, problème chronique de santé, problème d'apprentissage, hyperactivité, problèmes psychiatriques, dépression/anxiété) et sur dix besoins de service identifiés par l'intervenant à la suite de l'évaluation du signalement.

Caractéristiques des problématiques fondées et des situations signalées

Des questions portaient sur la description de la situation signalée, telles la source de signalement (un membre de la famille immédiate : mère, père et enfant : une personne de l'environnement social de la famille : voisin, parenté; une personne d'un organisme public : CJ, CLSC, école, etc.; ou une autre source, dont une personne anonyme. La présence de sept problématiques (abus physique, abus sexuel, négligence, abandon, mauvais traitements psychologiques, troubles de comportement sérieux et autres) jugées fondées suite à l'évaluation DPJ était documentée. Les définitions des problématiques proviennent de l'ICBE (Vézina & Bradet, 1990), du NIS (Sedlack, 1991), de l'ÉCI (Trocmé *et al.*, 2001) et du Système clientèle jeunesse (SCJ - Trudeau & Pellan, 1998) pour la problématique des troubles de comportement sérieux. La présence d'une problématique ayant duré plus de six mois, de même que le lien entre la victime et l'agresseur ont été documentés.

La présence ou non de blessures physiques à la suite des mauvais traitements était évaluée ainsi que la nécessité ou non d'un traitement médical pour ces blessures. Enfin, l'intervenant devait évaluer si, selon lui, des atteintes à la santé mentale de l'enfant découlaient de l'ensemble des mauvais traitements vécus parmi huit atteintes possibles (retard cognitif, comportements à risque, retrait social, conformisme excessif, retard de langage, humeur dépressive, impulsivité ou autre). Une variable globale mesure le nombre d'atteintes à la santé mentale. La nécessité ou non d'un traitement psychosocial pour les atteintes à la santé mentale est également documentée.

Résultats

Stratégies d'analyse

Des tests de khi-carré et des tests t ont d'abord été effectués afin de comparer les enfants ayant une recommandation de placement avec ceux qui n'en avaient pas. Les comparaisons ont porté sur 32 variables à l'étude (Tableau 1). Les 24 variables qui s'avèrent significatives ont été utilisées dans une analyse de régression logistique par blocs hiérarchiques afin d'identifier les variables associées à la recommandation de placement. Lorsque les variables indépendantes sont nombreuses et corrélées, l'approche hiérarchique diminue le nombre de variables présentes simultanément dans le modèle, ce qui améliore la performance des procédés d'estimation. Aussi, la comparaison des résultats d'une étape à l'autre fournit quelques détails supplémentaires concernant les liens entre les variables

indépendantes. L'ordre d'entrée des grandes catégories de variables est le suivant : les caractéristiques des figures parentales, les caractéristiques des familles, les caractéristiques des enfants et les caractéristiques des problématiques. Cet ordre de priorité est basé sur les critères cliniques pouvant guider les décisions de retirer l'enfant de son milieu familial qui présentent que les parents (i.e. leur capacité parentale) et le milieu familial sont des éléments clés dans l'évaluation de la situation et qu'il faut également tenir compte de la vulnérabilité de l'enfant et des conséquences des mauvais traitements sur ce dernier (David, 1989; Harvey, 1991).

Tableau 1. Comparaison des caractéristiques des situations signalées ayant une recommandation de placement ou non lors de l'orientation de la prise en charge (N = 2230)

	N total	Non placement (%)	Placement (%)	Khi-carré (dl)
Recommandation de placement	2230	55,3	44,7	
Caractéristiques liées aux figures parentales				
Coopération figure parentale #1				23,05 (4)***
Adéquat	1354	57,8	42,2	
Légèrement inadéquat	351	59,0	41,0	
Modérément inadéquat	307	49,2	50,8	
Sérieusement inadéquat	160	43,8	56,3	
Inconnu	58	41,4	58,6	
Nb de problèmes connus, parent #1				37,28 (6)***
Aucun	701	55,5	44,5	
1 problème	509	58,5	41,5	
2 problèmes	407	59,0	41,0	
3 problèmes	304	55,6	44,4	
4 problèmes	149	56,4	43,6	
5 problèmes et plus	106	34,9	65,1	
Inconnu	54	31,5	68,5	
Nb de besoins de service (parents)				23,65 (6)**
Aucun	67	47,8	52,2	
1 besoin	382	56,0	44,0	
2 besoins	484	58,1	41,9	
3 besoins	468	54,5	45,5	
4 besoins	306	58,8	41,2	
5 besoins et plus	498	53,2	46,8	
Inconnu	25	28,0	72,0	
Autre adulte significatif pour l'enfant				21,42 (2)***
Oui	498	47,0	53,0	
Non	1107	56,1	43,9	
Inconnu	625	60,6	39,4	

	N total	Non placement (%)	Placement (%)	Khi-carré (dl)
Recommandation de placement	2230	55,3	44,7	
Caractéristiques des familles				
Figures parentales				33,92 (4)***
2 parents biologiques/adoptifs	749	62,8	37,2	
1 parent biologique et 1 conjoint	500	50,0	50,0	
1 parent biologique/adoptif	832	52,8	47,2	
Autres types de famille	45	33,3	66,7	
Inconnu	104	57,7	42,3	
Autres enfants signalés				113,58 (4)***
Aucun autre enfant	1279	46,1	53,9	
Un autre enfant	482	66,0	34,0	
Deux autres enfants	276	71,0	29,0	
Trois autres enfants	148	66,9	33,2	
Quatre enfants et plus	45	71,1	28,9	
Logement sécuritaire				27,28 (2)***
Oui	1833	57,8	42,2	
Non	173	40,5	59,5	
Inconnu	224	46,4	53,6	
Nb de déménagements (12 derniers mois)				12,08 (4)*
Aucun	1104	55,9	44,1	
1 déménagement	424	59,7	40,3	
2 déménagements	172	55,2	44,8	
3 déménagements ou plus	153	43,8	56,2	
Inconnu	337	53,6	46,4	
Caractéristiques de l'enfant				
Sexe de l'enfant				2,57 (2)
Masculin	1235	54,3	45,7	
Féminin	981	56,5	43,5	
Âge (année)				100,86 (9)***
0 à 1 an	248	50,4	49,6	
2 à 3 ans	196	60,2	39,8	
4 à 5 ans	200	69,0	31,0	
6 à 7 ans	188	67,0	33,0	
8 à 9 ans	183	66,7	33,3	
10 à 11 ans	189	66,7	33,3	
12 à 13 ans	317	54,6	45,4	
14 à 15 ans	459	42,3	57,7	
16 à 17 ans	227	41,9	58,1	
Inconnu	23	73,9	26,1	

	N total	Non placement (%)	Placement (%)	Khi-carré (dl)
Recommandation de placement	2230	55,3	44,7	
Problèmes connus chez l'enfant				8,76 (5)
Aucun	1344	57,4	42,6	
1 problème	526	52,1	47,9	
2 problèmes	204	51,5	48,5	
3 problèmes	68	47,1	52,9	
4 problèmes et plus	22	50,0	50,0	
Inconnu	66	60,6	39,4	
Nombre de besoins de service (enfant)				64,96 (6)***
Aucun besoin	160	63,1	36,9	
1 besoin	568	66,4	33,6	
2 besoins	494	55,1	44,9	
3 besoins	466	50,0	50,0	
4 besoins	291	47,4	52,6	
5 besoins et plus	194	43,3	56,7	
Inconnu	23	50,9	49,1	
Caractéristiques des problématiques				
Nb de problématiques fondées				62,06 (3)***
Une seule problématique	551	65,3	34,7	
Deux problématiques	698	58,0	42,0	
Trois problématiques	944	46,6	53,4	
Inconnu	15	86,7	13,3	
Nature de la probl. : abus sexuel				1,76 (1)
Oui	185	60,0	40,0	
Nature de la probl. : abus physique				11,21 (1)***
Oui	406	62,8	37,2	
Nature de la probl. : abus psychologique				0,47 (1)
Oui	593	54,1	45,9	
Nature de la problématique : négligence				9,60 (1)**
Oui	1165	58,5	41,5	
Nature de la probl. : tr. de comportement				46,53 (1)***
Oui	1048	47,7	52,3	
Nature de la probl. : abandon				100,30 (1)***
Oui	163	17,8	82,2	
Nature de la probl. : autre probl.				13,69 (1)***
Oui	214	67,3	32,7	
Personne mise en cause : parent biologique				10,77 (1)**
Oui	1884	56,8	43,2	
Personne mise en cause : conjoint				7,53 (1)*
Oui	319	48,3	51,7	
Personne mise en cause : autre				3,97 (1)
Oui	328	50,3	49,7	

	N total	Non placement (%)	Placement (%)	Khi-carré (dl)
Recommandation de placement	2230	55,3	44,7	
Durée des sévices				14,59 (2)***
Moins de 6 mois	376	61,4	38,6	
6 mois ou plus	1750	53,3	46,7	
Inconnu	104	67,3	32,7	
Blessures physiques identifiées				3,43 (2)
Oui	389	53,7	46,3	
Non	1769	56,1	43,9	
Inconnu	72	45,8	54,2	
Traitement médical requis				10,19 (2)**
Oui	118	46,6	53,4	
Non	1902	56,7	43,3	
Inconnu	210	47,6	52,4	
Traitement psychosocial requis				24,77 (2)***
Oui	501	45,7	54,3	
Non	1514	58,5	41,5	
Inconnu	215	55,8	44,2	
Nb d'atteintes à la santé mentale				71,05 (3)***
Aucune atteinte	786	65,3	34,7	
1 atteinte	756	55,0	45,0	
2 atteintes ou plus	663	43,7	56,3	
Inconnu	25	60,0	40,0	
Source de signalement : milieu familial				22,37 (1)***
Oui	572	47,2	52,8	
Source de signal. : environ. social				1,54 (1)
Oui	281	54,8	45,2	
Source de signal. : publique				13,92 (1)***
Oui	1425	58,2	41,8	
Source de signal. : anonyme/autre				5,40 (1)
Oui	100	65,0	35,0	

* $p < .05$ ** $p < .01$ *** $p < .001$

Dans l'ensemble, le tableau 1 permet de constater que le risque de placement est associé à une plus grande adversité/vulnérabilité tant au niveau des caractéristiques des figures parentales, de la famille, de l'enfant ou de la situation. Par exemple, les parents des familles où il y a recommandation de placement ont davantage de problèmes connus, coopèrent de façon moins adéquate et ont davantage de besoins. De même, les familles qui semblent plus vulnérables (ayant connu des séparations, vivant dans un logement non sécuritaire) sont plus à risque pour une recommandation de placement.

Les variables catégorielles présentant plus de deux catégories ont été organisées selon la méthode des contrastes dite « *indicator* », qui consiste à utiliser une des catégories comme base de comparaison. Cette catégorie de référence est généralement la catégorie prépondérante ou celle présentant le moindre risque. Cette méthode facilite la description des résultats; les catégories de référence y sont clairement indiquées. Aussi, étant donné le caractère exploratoire de l'étude et le grand nombre de variables indépendantes, aucun effet d'interaction entre deux ou plusieurs variables n'a été analysé dans cette étude. Les résultats reposent ainsi sur l'hypothèse que le processus analysé est relativement homogène dans la population étudiée.

Facteurs associés à la décision de recommander le placement – analyse de régression

Les 24 variables significatives des analyses univariées ont été entrées en quatre blocs de variables. Les résultats du modèle de régression logistique identifiant les caractéristiques de la clientèle et du signalement qui sont les plus fortement associées à la recommandation de placer l'enfant sont présentés au tableau 2. Le résultat du test d'ajustement de Hosmer et Lemeshow (Hosmer & Lemeshow, 1989) montre qu'il n'y a pas de différence significative entre les prédictions du modèle et les données observées (Goodness of Fit = 9.2648; $df = 8$; $p = 0,3204$), ce qui implique que le modèle obtenu reflète bien les données observées. En ordre décroissant d'importance, les facteurs suivants sont associés à une plus grande probabilité de recommander le placement de l'enfant: 1) le signalement décrit une situation d'abandon; 2) le signalement concerne un enfant de moins de 2 ans ou de plus de 14 ans; 3) un seul enfant de la famille a été signalé au même moment; 4) l'enfant a un lien significatif avec un adulte (autre que ses parents) qui ne vit pas avec lui; 5) l'enfant vit dans une famille reconstituée ou monoparentale; 6) la coopération du parent est inadéquate; 7) un plus grand nombre d'atteintes à la santé mentale a été identifié chez l'enfant; 8) la figure parentale principale a plus de 5 problèmes connus; 9) le logement n'est pas sécuritaire; 10) un plus grand nombre de problématiques jugées fondées a été identifié par l'intervenant; 11) le signalement a été fait par un membre de la famille; 12) un plus grand nombre de besoins a été identifié chez l'enfant signalé; et 13) le signalement ne concerne pas une situation « autres » de mauvais traitements. À noter que pour la variable « nombre de problèmes connus pour le parent », le fait que les données soient inconnues de l'intervenant au moment de la décision est associé à une plus grande probabilité que celle-ci porte sur la recommandation de placer l'enfant.

Le modèle de régression obtenu permet de prédire correctement 69% des décisions de recommandation du placement. Le modèle prédit mieux le fait de ne pas recommander le placement (76%) que celle concernant la recommandation du placement (59%).

Certaines variables significatives lors des analyses univariées ne sont pas retenues par le modèle de régression. Ces variables sont : 1) certaines caractéristiques de la figure parentale (le nombre de besoins de service pour les parents); 2) certaines caractéristiques du milieu de vie (nombre de déménagements

Tableau 2. Facteurs associés à la décision de recommander le placement lors de la prise en charge par les services de protection – modèle de régression logistique (N = 2207)

Facteurs associés à la décision	Rapport de cotes ¹	Wald ²	prob ³	LR	prob
Caractéristiques des figures parentales					
Coopération figure parentale #1				25,651	0,0000
Légèr. inadéquat / adéquat	1,1272	,7477	,3872		
Modér. inadéquat / adéquat	1,7413	13,8290	,0002		
Sérieu. inadéquat / adéquat	2,1515	15,5198	,0001		
Inconnu / adéquat	,8650	,1136	,7361		
Nb de problèmes connus, parent #1				18,289	0,0001
5 et plus / 0 à 4	2,4419	13,4385	,0002		
Inconnu / 0 à 4	2,5399	4,1094	,0426		
Autre adulte significatif pour l'enfant				32,453	0,0000
Oui / non	1,7421	19,8648	,0000		
Inconnu / non	,7963	3,7584	,0525		
Caractéristiques des familles					
Figures parentales				27,684	0,0000
Parent + conjoint / 2 parents bio	1,7947	18,6989	,0000		
Un parent / 2 parents bio	1,7424	21,7556	,0000		
Autre / 2 parents bio	1,5504	1,4069	,2356		
Inconnu / 2 parents bio	1,2797	,8113	,3677		
Autres enfants signalés				40,668	0,0000
Aucun autre/ au moins un autre	2,0171	36,9659	,0000		
Logement sécuritaire				17,410	0,0000
Non / oui	2,1219	15,9077	,0001		
Inconnu / oui	1,2872	2,2465	,1339		
Caractéristiques des enfants					
Âge de l'enfant	voir Figure 1			49,798	0,0000
Nb de besoins pour l'enfant pour chaque besoin (1 à 5)	1,1653			13,443	0,0002
Caractéristiques des problématiques					
Nb de problématiques fondées				14,370	0,0024
Deux / une	1,2560	2,9026	,0884		
Trois/ une	1,5274	10,1247	,0015		
Inconnu / une	,3250	2,0945	,1478		
Nature de la problématique : Abandon				72,339	0,0000
oui / non	5,6884				
Nature de la problématique : Autre				6,274	0,0123
oui / non	,6573				
Nb d'atteintes à la santé mentale				22,835	0,0000
Une / aucune	1,3400	5,7823	,0162		
Deux ou plus/ aucune	1,8718	22,4723	,0000		
Inconnu / aucune	1,0642	,0151	,9022		

Facteurs associés à la décision	Rapport de cotes ¹	Wald ²	prob ³	LR	prob
Source du signalement : famille				13,495	0,0012
Oui / non	1,4298	9,8317	,0017		
Inconnu / non	11,4192	3,5896	,0581		

¹ Le rapport de cotes (Exp(B)) estimé est une mesure de l'augmentation de la cote dans une catégorie par rapport à une catégorie contraste. La catégorie contraste est celle qui apparaît à droite de la catégorie considérée. Par exemple, pour la variable « Source de signalement : famille », la catégorie « non » est la catégorie contraste utilisée pour les catégories « oui » et « inconnu ». Le rapport de cotes identifie les catégories les plus à risque.

² La statistique de Wald identifie les catégories où le phénomène est le plus fréquent. Cependant, si la probabilité est supérieure à 0.05, on ne peut rejeter l'hypothèse qu'il n'y a pas de différence entre les catégories.

³ La statistique du rapport de vraisemblance est un indicateur de la capacité de chacune des variables à prédire le phénomène, au-delà de la contribution des autres variables incluses dans le modèle. La probabilité tient compte du nombre de paramètres utilisés par la variable pour prédire le phénomène.

dans les 12 derniers mois); et 3) certaines caractéristiques des problématiques (les types de problématique à l'exception de l'abandon et autre problématique, le lien entre la victime et l'agresseur, la durée des sévices, les traitements médicaux et psychosociaux requis ainsi que le signalement provenant d'un organisme public).

Discussion

Bien que plusieurs recherches aient étudié l'impact de divers facteurs sur la décision de retirer un enfant de sa famille, les résultats obtenus à ce jour sont pourtant mitigés, possiblement en raison de certaines limites méthodologiques comme l'utilisation d'un faible nombre de variables, d'analyses univariées et d'échantillons non représentatifs. Cette étude visait donc à explorer les facteurs associés à la décision de recommander le placement d'un enfant pris en charge, à la suite de l'orientation des mesures de protection en centres jeunesse au Québec. Des vingt-quatre facteurs entrés dans l'analyse de régression logistique, seuls treize ont permis de prédire la recommandation de placement. Ainsi, le modèle de régression a permis d'estimer les facteurs qui avaient le plus d'influence sur la recommandation de placement, ceux-ci se regroupant en trois catégories de caractéristiques liées: 1) à la situation signalée, 2) à l'enfant et 3) aux parents et au milieu de vie de l'enfant.

Caractéristiques de la situation signalée

L'un des résultats importants de cette étude révèle que les signalements décrivant une situation d'abandon conduisent plus souvent à la recommandation de placement. Ainsi, les enfants abandonnés sont près de six fois plus à risque d'être retirés de leur famille. Ces résultats vont dans le même sens que ceux de Lindsey (1991, 1992). Cependant, dans plusieurs des études recensées, le type de

maltraitance vécue ne semble pas lié au taux de placement (Arad, 2001; Dalglish & Drew, 1989; Runyan *et al.*, 1982; Segal & Schwartz, 1985). Ces études n'ont toutefois pas étudié de façon spécifique les situations d'abandon. En ce sens, les résultats de ces études s'apparentent à nos résultats voulant que le type de signalement autre que l'abandon ne soit pas lié au taux de placement. Évidemment, il apparaît logique de penser que, lorsqu'il y a abandon de l'enfant, le placement soit le recours le plus approprié pour assurer la sécurité et le développement de celui-ci. Par ailleurs, lorsque la situation concerne une situation « autre » de mauvais traitements, les intervenants ont moins tendance à retirer l'enfant de sa famille, jugeant peut-être qu'il y a moins de risque pour la sécurité et le développement de l'enfant. Ce risque est probablement plus élevé lorsque plusieurs problématiques font l'objet du signalement. En effet, le nombre de problématiques jugées fondées accroît le risque de placement chez l'enfant, ce qui s'apparente aux résultats de Zuravin et DePanfilis (1999), mais infirme ceux de McDanal (1994).

Les présents résultats ne permettent pas de confirmer que la probabilité de placement est plus grande lorsque le signalement provient d'une source légale, contrairement aux résultats de plusieurs autres études (Lindsey, 1992; Miller *et al.*, 1982; Runyan *et al.*, 1981). Néanmoins, lorsque le signalement a été fait par un membre de la famille, plutôt que par une personne de l'environnement social ou d'un organisme public, l'intervenant recommande plus souvent le placement.

Plus il y a d'atteintes à la santé mentale identifiée chez l'enfant, évaluées comme découlant de l'ensemble des mauvais traitements vécus, plus la probabilité de recommander le placement de l'enfant augmente. On peut penser que retirer l'enfant de sa famille est l'intervention la plus appropriée afin de prévenir l'apparition de d'autres problèmes de santé mentale; les atteintes à la santé mentale pouvant résulter d'un contexte familial non favorable au développement optimal de l'enfant.

En somme, il semble que ce ne soit pas tant le type de signalement (sauf pour la situation d'abandon) qui importe le plus dans la recommandation de placement, mais plutôt des caractéristiques liées aux conséquences potentielles ou existantes de ce type de signalement pour l'enfant. En ce sens, des caractéristiques telles une situation d'abandon, diverses problématiques signalées et plusieurs atteintes à la santé mentale semblent des facteurs importants à considérer dans la décision de placer un enfant.

Caractéristiques de l'enfant

Le deuxième facteur le plus associé à la recommandation de placement concerne l'âge de l'enfant (voir Figure 1). Dans la présente étude, les enfants de moins de 2 ans ou de plus de 14 ans sont plus à risque d'être retirés de leur famille, ce qui va sensiblement dans le même sens que certaines études antérieures où les enfants en bas âge (*U.S. Department of Health and Human Services, 2003*) et les enfants plus âgés (Segal & Schwartz, 1985) sont plus susceptibles d'être placés.

Lorsqu'un plus grand nombre de besoins est identifié chez l'enfant, l'intervenant recommande plus souvent le placement, et ce, même si le nombre de problèmes cliniques connus chez l'enfant n'est pas relié. La présence de problèmes

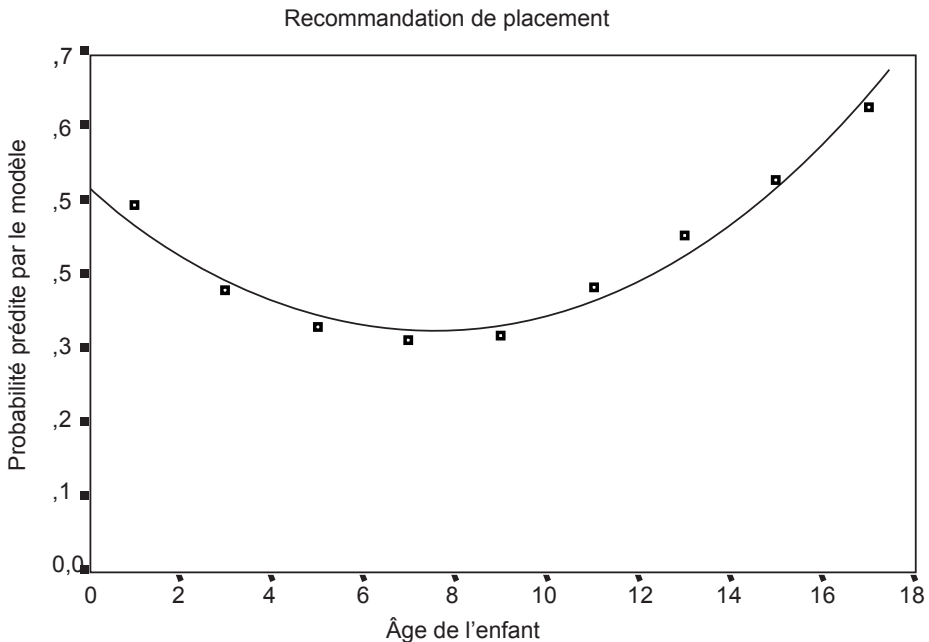


Figure 1. Probabilité prédite de la recommandation de placement en fonction de l'âge de l'enfant

de santé mentale est parfois liée au placement (Pauzé, Toupin, & Déry, 2000), mais pas toujours (Dalglish & Drew, 1989; Pauzé *et al.*, 2000). On peut penser que le nombre de besoins identifiés chez l'enfant soit une variable plus préoccupante que le nombre de problèmes cliniques mentionnés dans la recommandation de placement. Le placement permettrait alors de mieux répondre aux divers besoins de l'enfant que ne le ferait le contexte familial. Comme le soulignait Harvey (1991), les besoins de l'enfant et la capacité des parents et du milieu familial de les combler doivent donc être considérés dans la décision de retirer un enfant de sa famille.

Caractéristiques des parents et du milieu de vie de l'enfant

Plusieurs caractéristiques familiales sont liées à la recommandation de placement; celles-ci sont présentées en ordre décroissant d'importance. En premier lieu, lorsqu'un seul enfant de la famille est signalé, celui-ci est deux fois plus susceptible d'être placé. La présence d'un adulte significatif dans la vie de l'enfant accroît également la recommandation de placement. Pour ce dernier facteur, l'examen des placements montre qu'un nombre non négligeable des recommandations de placement concerne le placement dans une famille d'accueil spécifique, c'est-à-dire une famille d'accueil constituée uniquement pour le placement de l'enfant et généralement chez des personnes significatives. La présence d'un adulte significatif serait donc ici un facteur facilitant le placement.

Le statut familial des parents est lié à la décision de placement. Ainsi, lorsque les figures parentales sont les parents biologiques de l'enfant, ce dernier

risque moins de se voir placer que s'il vit au sein d'une famille recomposée ou monoparentale, ce qui s'apparente aux résultats d'Arad (2001) et de Pazué *et al.* (2000), où respectivement les parents seuls et l'instabilité familiale distinguent les enfants placés de ceux maintenus à la maison.

Lorsque l'intervenant perçoit un niveau de coopération parentale inadéquat, il risque plus souvent de recommander le placement, ce que confirment les résultats d'Arad (2001) et de Dagleish et Drew (1989), mais diffère de ceux de McDanal (1994). Le niveau de coopération pourrait être lié à la reconnaissance par les parents de la nécessité de mettre fin à la situation de compromission et à leur volonté de vouloir changer la situation, en s'impliquant dans l'application des mesures visant à protéger l'enfant (Tourigny, Trocmé, Hélie, & Larrivée, 2006).

La présence de plus de cinq problématiques connues chez le parent de l'enfant signalé (p. ex., problèmes physiques, psychologiques ou sociaux, violence conjugale, alcool ou drogue, criminalité) accroît la probabilité de placement de l'enfant. Ce résultat corrobore plusieurs études, où les problèmes de santé physique, de santé mentale ou de consommation sont associés au retrait de l'enfant de son milieu familial (Arad, 2001; Runyan *et al.*, 1981; Zuravin & DePanfilis, 1997, 1999). Les résultats révèlent que la probabilité de recommander le placement s'accroît lorsque l'intervenant considère que la famille vit dans un logement qui n'est pas sécuritaire. Bien que peu d'études se soient intéressées aux conditions de logement des familles, il semble y avoir un risque plus élevé de placement lorsque l'enfant vit dans une maison évaluée insalubre (Arad, 2001), dans un quartier à forte mobilité et où la cohésion du voisinage est faible (Pazué, Toupin, & Déry, 2000), ou encore, lorsque l'environnement est instable (Dagleish & Drew, 1989). Il n'a pas été possible d'évaluer le lien entre la recommandation de placement et les conditions économiques des familles, ou encore la qualité de l'environnement et du quartier avoisinant. Cependant, il est possible que la sécurité du logement soit une variable fortement liée à ces concepts. Néanmoins, la pauvreté, bien qu'elle soit le lot de plusieurs familles recevant des services des Centres jeunesse (Pazué *et al.*, 2000), ne constitue pas un motif suffisant à lui seul pour retirer un enfant de sa famille.

Plusieurs caractéristiques des parents et du milieu familial sont des facteurs pertinents à considérer dans la décision de recommander un placement, ainsi que le veulent les critères de placement formulés par Harvey (1991). Ceux-ci semblent liés aux ressources et aux compétences des parents à mettre en place un environnement favorisant la sécurité et le développement de l'enfant. Lorsque ce n'est pas possible, en raison de difficultés telles la présence de problèmes de santé mentale, d'un logement non sécuritaire, ou de non-coopération, la recommandation de placement apparaît plus appropriée.

Dans cette étude, nous avons évalué, parmi beaucoup d'autres, les facteurs les plus associés à la recommandation de placement. Bien que les données utilisées dans cette étude aient été recueillies il y a une dizaine d'années et que certains changements aient été apportés à la Loi sur la protection de la jeunesse durant cette période, la grande majorité des caractéristiques des figures parentales, des familles, des enfants et des problématiques associées à la recommandation de placement demeurent toujours valides et pertinentes dans la décision de placer un enfant.

Toutefois, cette étude comporte certaines limites. Entre autres, aucun lien de causalité ne peut être imputé aux facteurs associés au placement, étant donné le devis transversal de la présente étude. De plus, le type d'analyses statistiques utilisées explore le rôle spécifique de chacune des variables dans la décision de recommander le placement, il est toutefois possible que ces variables soient associées à des sous-groupes spécifiques. Par exemple, l'abandon du parent étant plus élevé chez les jeunes enfants, les variables « abandon » et « enfant de moins de deux ans » représentent peut-être un sous-groupe particulièrement à risque de placement. Il serait donc intéressant d'explorer, via des analyses par grappe (cluster analysis), la possibilité d'identifier des sous-groupes distincts qui seraient à risque de placement.

Par ailleurs, l'impact de certaines variables d'importance n'a pu être évalué, entre autres, les attitudes ou caractéristiques des intervenants et des établissements. Bien que l'on veuille que la recommandation de placement soit exempte de subjectivité, il est probable que la réalité en soit tout autre. Les intervenants qui doivent prendre la décision de retirer un enfant de son milieu familial subissent de nombreuses pressions provenant soit de leurs valeurs professionnelles ou personnelles, de celles de leurs milieux de travail et de celles prônées par le milieu politique ou scientifique. D'ailleurs, l'intervenant social serait davantage influencé par l'organisation pour laquelle il travaille que par la situation de l'enfant, dans sa décision de recommander un placement (Lindsey, 1992). Subséquemment, le contexte social dans lequel les intervenants doivent prendre leurs décisions devrait être évalué, par exemple en incluant des mesures telles la pression sociale perçue, le manque de ressources, les valeurs et idéologies du milieu. De même, des études futures sur l'influence des caractéristiques de l'établissement ou des intervenants sur la décision de retirer un enfant de son milieu familial sont nécessaires.

Recommandations cliniques

Les différences observées quant aux critères de placement à travers les écrits réitérent l'importance de créer une grille d'évaluation pouvant aider à décider s'il faut retirer ou non un enfant de son milieu familial ; celle-ci devrait inclure des consignes sur la façon de colliger des informations sur la famille et de les analyser, tout en tenant compte des facteurs extérieurs comme les valeurs des intervenants. En effet, la présence d'une grille rendrait plus systématique la prise de décision pour les intervenants. Les résultats de la présente étude ne sont qu'un premier pas vers la mise sur pied d'une telle grille. Celle-ci pourrait être conçue non seulement en fonction des facteurs les plus fortement liés au placement, mais également en s'assurant que ces facteurs sont directement associés au bien-être des enfants (sa sécurité et son développement). En ce sens, il faudrait des études pour évaluer les facteurs les plus fortement liés à la sécurité et au développement des enfants. Pour ce faire, des études longitudinales sont indispensables, afin d'évaluer la pertinence des décisions prises au moment de l'évaluation des dossiers. Il serait alors possible d'évaluer l'impact du placement sur le bien-être de l'enfant et de déterminer ainsi les critères les plus prédictifs d'une évolution saine.

Par ailleurs, les résultats obtenus permettent d'identifier, comme le recommandent Pauzé *et al.* (2000), les facteurs qui devraient être ciblés lors de

la mise sur pied de programmes de prévention du placement ou d'intervention visant des mesures alternatives au retrait de l'enfant de son milieu familial. Les caractéristiques parentales et familiales identifiées dans la présente étude pourraient notamment être les pierres d'assise de tels programmes.

Conclusion

Plusieurs caractéristiques ayant trait à la situation signalée, à l'enfant et à sa famille sont associées à la recommandation de placement. On peut dès lors penser que la combinaison de divers facteurs conduit au placement plutôt qu'une seule caractéristique. Dans l'ensemble, les facteurs associés à une décision de placement sont pour la plupart directement liés à des indicateurs d'un besoin de protection, de perturbations dans le développement de l'enfant, ou encore, de caractéristiques inadéquates du milieu familial. Ainsi, ces facteurs semblent indiquer que lorsque l'enfant est dans une position de vulnérabilité et où sa sécurité et son développement ne peuvent être assurés par le milieu dans lequel il vit, l'intervenant juge qu'il est préférable de le retirer de ce milieu. Ces résultats suggèrent donc que les enfants faisant l'objet d'une recommandation de placement sont ceux qui sont impliqués dans les situations les plus graves et les plus à risque de perturber leur développement ou leur sécurité. Néanmoins, nous sommes encore loin du consensus sur les critères les plus pertinents pour la recommandation de placement, et, par conséquent, sur les facteurs qui ne peuvent garantir une sécurité et un développement optimal chez l'enfant. Les études futures permettront sans doute de mieux évaluer les risques et les bénéfices associés au placement des enfants.

Références

- Association des centres jeunesse du Québec – ACJQ (2004). *Cadre de référence sur le retrait du milieu familial et le placement des jeunes*. Montréal: Auteur.
- American Psychological Association - Committee on Professional Practice and Standards (1998). *Guidelines for psychological evaluations in child protection matters*. Washington, DC: American Psychological Association.
- Arad, B.D. (2001). Parental features and quality of life in the decision to remove children at risk from home. *Child Abuse & Neglect*, 25 (1), 47-64.
- Comité d'experts sur la révision de la Loi sur la protection de la jeunesse (2004). *La protection des enfants au Québec : une responsabilité à mieux partager*. Rapport du Comité d'experts sur la révision de la Loi sur la protection de la jeunesse. Québec : Ministère de la Santé et des Services sociaux.
- David, M. (1989). *Le placement familial. De la pratique à la théorie*. Paris : Éditions ESF.
- Dalgleish, L.I., & Drew, E.C. (1989). The relationship of child abuse indicators to the assessment of perceived risk and the court's decision to separate. *Child Abuse & Neglect*, 13, 491-506.
- Gouvernement du Québec (2008). *Loi sur la protection de la jeunesse*. Éditeur officiel du Québec. Consulté en ligne le 12 septembre 2008 au <http://www.cdpdj.qc.ca/fr/commun/docs/LPJ.pdf>.
- Harvey, J. (1991). *La protection sur mesure : un projet collectif : rapport*. Québec : Ministère de la Santé et des Services sociaux.
- Hosmer, D.W., & Lemeshow, S. (1989). *Applied logistic regression*. New York, NY : Wiley.

- Katz, M.H., Hampton, R.L., Newberger, E.H., Bowles, R.T., & Snyder, J.C. (1986). Returning children home : Clinical decision making in cases of child abuse and neglect. *American Journal of Orthopsychiatry*, 56 (2), 253-262.
- Lindsey, D. (1991). Factors affecting the foster care placement decision: An analysis of national survey data. *American Journal of Orthopsychiatry*, 61 (2), 272-281.
- Lindsey, D. (1992). Reliability of the foster care placement decision: A review. *Research in Social Work Practice*, 2 (1), 65-80.
- McDanal, C.S. (1994). *Guardian ad litem and judicial decision-making in cases of child abuse and neglect*. Doctoral Dissertation. Florida, University of Florida.
- Miller, B., Shireman, J., Burke, P., & Brown, H.F. (1982). System responses to initial reports of child abuse and neglect cases. *Journal of Social Service Research*, 5 (3-4), 95-111.
- Pauzé, R., Toupin, J., & Déry, M. (2000). Étude des caractéristiques sociofamiliales et personnelles associées au placement d'enfants en Centre de réadaptation pour jeunes en difficultés d'adaptation dans la région de Montréal. *L'enjeu spécial (CJ Montréal)*, 7 (5), 26-29.
- Pauzé, R., Toupin, J., Déry, M., Mercier, H., Cyr, M., Cyr, F., & Frappier, J-Y. (2000). *Portrait des jeunes inscrits à la prise en charge des Centres jeunesse du Québec et description des services reçus au cours des huit premiers mois*. Rapport de recherche soumis au FASS. Ottawa : Santé Canada.
- Rossi, P.H., Schuerman, J., & Budde, S. (1999). Understanding decisions about child maltreatment. *Evaluation Review*, 23 (6), 579 - 598.
- Runyan, D., Gould, C., Trost, D., & Loda, F. (1981). Determinants of foster care placement for the maltreated child. *American Journal of Public Health*, 71 (7), 706-711.
- Sedlak, A. (1991). *National incidence and prevalence of child abuse and neglect: 1988*. Rockville, MD: Westat.
- Segal, U., & Schwartz, S. (1985). Factors affecting placement decisions of children following short-term emergency care. *Child Abuse & Neglect*, 9 (4), 543-548.
- Tjaden, P. G., & Thoennes, N. (1992). Predictors of legal intervention in child maltreatment case. *Child Abuse & Neglect*, 16 (6), 807-821.
- Tourigny, M., Mayer, M., Wright, J., Lavergne, C., Hélie, S., Trocmé, N., Bouchard, C., Chamberland, C., Cloutier, R., Jacob, M., Larrivée, M.-C., & Boucher, J. (2002). *Étude sur l'incidence et les caractéristiques des situations d'abus, de négligence, d'abandon et de troubles de comportement sérieux signalées à la Direction de la protection de la jeunesse au Québec (ÉIQ)*. Montréal: Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales (CLIPP).
- Tourigny, M., Trocmé, N., Hélie, S., & Larrivée, M.-C. (2006). Facteurs associés à la décision de recourir au tribunal de la jeunesse lors de l'orientation des mesures de prise en charge. *Criminologie*, 39 (1), 129-150.
- Trocmé, N., McPhee, D., Kwok, K.T., & Hay, T. (1994). *Ontario incidence study of reported child abuse and neglect*. Toronto: The Institute for the Prevention of Child Abuse.
- Trocmé, N., MacLaurin, B., Fallon, B., Daciuk, J., Billingsley, D., Tourigny, M., Mayer, M., Wright, J., Barter, K., Burford, G., Hornick, J., Sullivan, R., & McKenzie, B. (2001). *Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants : Rapport final*. Ottawa, Ontario: Ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

- Trudeau, A., & Pellan, R. (1998). *Définitions des termes et concepts utilisés dans la ventilation de la table des valeurs des articles 38 et 38,1 de la Loi sur la protection de la jeunesse*. Montréal: Système clientèle jeunesse.
- U.S. Department of Health and Human Services (2003). *National study of Child protective services systems and reform efforts review of state CPS policy*. Washington, DC. Office of the Assistant Secretary for Planning and Evaluation and Administration for Children and Families, Administration on Children, Youth and Families, Children's Bureau.
- Vézina, A., & Bradet, D. (1990). *Inventaire concernant le bien-être de l'enfant en relation avec l'exercice des responsabilités parentales*. Québec: MSSS et Centre de recherche sur les services communautaires.
- Zuravin, S.J., & DePanfilis, D. (1999). Understanding decisions about child maltreatment. In P.A. Curtis, G. Dale, & J.C. Kendall (Eds.), *The foster care crisis. Translating research into policy and practice* (pp.63-83). Lincoln : University of Nebraska and CWLA.
- Zuravin, S.J., & DePanfilis, D. (1997). Factors affecting foster care placement of children receiving child protective services. *Social Work Research*, 21, 34-42.